



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

EXERCICE PPI

**COMPAGNIE INDUSTRIELLE
MARITIME (CIM)**

À SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Un exercice de sécurité civile à la Compagnie industrielle maritime (CIM) à Saint-Jouin-Bruneval mardi 14 mai 2024

La préfecture de la Seine-Maritime organise un exercice de sécurité civile le 14 mai prochain. Cet exercice répond à une réglementation issue du Code de la sécurité Intérieure. Il permettra de tester les dispositifs prévus dans le plan particulier d'intervention (PPI) de la Compagnie industrielle maritime à Saint-Jouin-Bruneval dont la mise à jour est en cours et qui sera approuvé prochainement par le préfet de la Seine-Maritime.

Les objectifs de l'exercice ?

Trois objectifs principaux ont été définis pour cet exercice de grande ampleur :

- tester la diffusion de l'alerte des services et de la population ;
- tester l'articulation entre les plans d'urgence - plan d'opération interne de l'industriel (POI) et plan particulier d'intervention (PPI) notamment ;
- tester l'évacuation de la plage de Saint-Jouin-Bruneval.

La Compagnie industrielle maritime à Saint-Jouin-Bruneval, faisant partie du groupe NOVEN, est une société indépendante de stockage de pétrole brut et de produits raffinés.

Le scénario d'accident qui sera testé dans le cadre de l'exercice sera basé sur l'incendie de l'un des quatre bacs de stockage d'hydrocarbures présents sur le site.

La zone d'effets potentiels majorants est susceptible d'impacter deux communes : Saint-Jouin-Bruneval et la Poterie-Cap-d'Antifer.

L'exercice permettra de tester l'articulation avec les différents plans d'urgence : plans des opérations internes des entreprises (POI), plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dans les établissements scolaires, plan communal de sauvegarde (PCS) dans les collectivités.

Sur le terrain, des moyens de lutte contre l'incendie, de secours à personnes ainsi que le bouclage de sécurisation de la zone à risque seront déployés.

La préfecture de la Seine-Maritime, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, les communes de Saint-Jouin-Bruneval et de la Poterie-Cap-d'Antifer, la Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL), le Département de la Seine-Maritime, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS76), la Direction départementale du territoire et de la mer (DDTM), la Compagnie industrielle maritime (CIM), le Samu 76B Le Havre, l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN), le groupement départemental de gendarmerie nationale, Haropa Port – Unité territoriale du Havre et l'association Atmo Normandie participeront à cet exercice.

Le plan particulier d'intervention (PPI) de la Compagnie Industrielle Maritime à Saint-Jouin-Bruneval

Le Plan particulier d'intervention (PPI) répond à une obligation réglementaire pour les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) classées Seveso seuil haut.

Le PPI est une disposition du dispositif Orsec (organisation de la réponse de sécurité civile) qui s'articule avec les différents plans d'urgence (POI – PPMS – PCS).

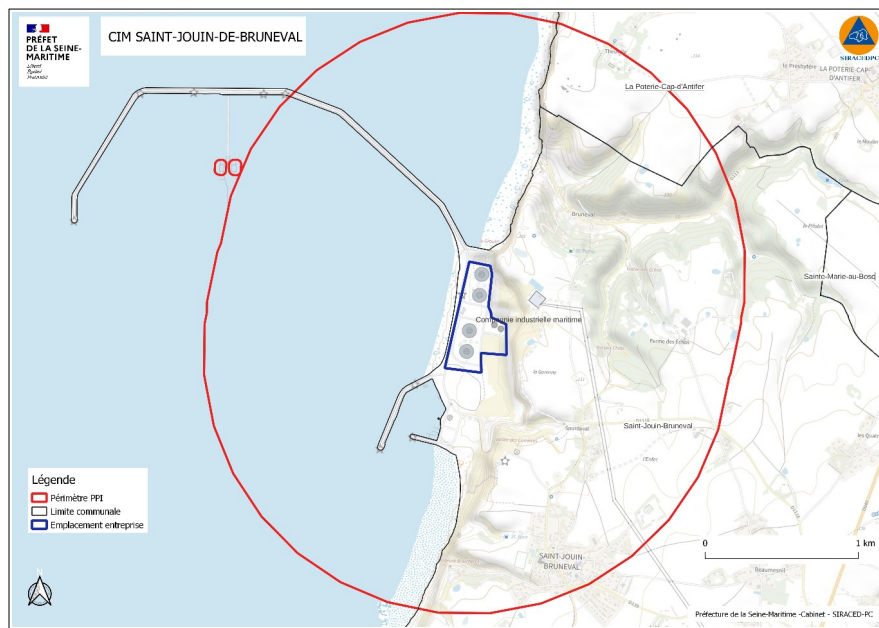
Dans quelles conditions peut-il être déclenché ?

Le PPI peut être déclenché par le Préfet en cas d'incident ou d'accident dont les effets dépassent les limites de l'entreprise. Il s'appuie sur les situations accidentelles potentielles, déterminées par les études de danger qui modélisent des distances de danger, afin de définir les mesures opérationnelles du PPI et son périmètre d'application.

Le PPI répond à un objectif principal : protéger les populations, les biens et l'environnement.

Pour cela, le document planifie les dispositifs prévisibles visant à alerter la population et isoler la zone de danger potentiel.

Il s'agit également de coordonner les secours en assurant une parfaite transmission de l'alerte opérationnelle à tous les acteurs de la gestion de crise en tenant compte des particularités de chaque entreprise et de son environnement.



La révision du PPI de la Compagnie industrielle maritime à Saint-Jouin-Bruneval est en cours et sera approuvé, par arrêté préfectoral, à l'issue du retour d'expérience de l'exercice du 14 mai 2024.

Activation des moyens d'alerte à la population

Parmi les moyens d'alerte, l'outil FR-Alert sera testé pour la 4^e fois, en exercice, dans le département de la Seine-Maritime.

Dans quelles situations FR-Alert est-il déclenché ?

Fr-Alert est prévu pour diffuser des instructions impératives de protection de la population (confinement, mise à l'abri, évacuation, etc.) en cas de péril imminent.

Comment fonctionne cet outil ?

FR-Alert est un outil d'alerte particulièrement efficace car intrusif, combinant alerte sonore spécifique, visuelle et message. Il permet de délivrer des consignes sur les comportements précis à adopter et des consignes de sécurité à suivre pour se protéger lors de dangers imminents, de jour comme de nuit. Il combine deux technologies :

- le *cellbroadcast* qui permet l'envoi d'une notification à toute personne détentrice d'un téléphone portable 4G ou 5G se trouvant dans une zone de danger. L'alerte est activée sur le téléphone même lorsque l'appareil est en mode veille ou silencieux. La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur le téléphone.
- le SMS géolocalisé qui permet la réception d'un SMS pour toutes les générations de téléphone portable se trouvant dans une zone de danger.

Et les autres systèmes d'alerte ?

FR-Alert est complémentaire des systèmes d'alerte existants (sirènes, systèmes d'information de collectivités ou EPCI, relais médias, informations sur les comptes officiels de réseaux sociaux...) et peut être déclenché, conformément aux conditions fixées par les instructions nationales, lorsque l'autorité décide de diffuser des consignes de protection de la population face à un danger imminent pouvant menacer leur intégrité.

À l'occasion de l'exercice PPI de la CIM le 14 mai, le dispositif FR-Alert sera mis en œuvre à deux reprises :

- un premier message d'alerte sera adressé aux personnes situées dans le périmètre du PPI indiquant les consignes qui auraient été diffusées à la population en cas d'évènement réel et demandant aux personnes se trouvant sur la plage de Saint-Jouin-Bruneval d'évacuer en réel la zone (cf périmètre de la carte p.3)
- un deuxième message de fin d'alerte sera envoyé dans le même secteur géographique.

D'autres moyens d'alerte pourront également être activés :

- l'outil d'alerte multicanal de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole qui permet de diffuser une alerte aux personnes qui se sont préalablement inscrites ;
- la sirène d'alerte de la CIM.